

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 51

• supplés : 2

• représentés : 8

Votants : 59

Date de la convocation :

24 novembre 2017

Secrétaire de séance :

Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 30 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 24 novembre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MARSEILLE, MAILLART, BLIN, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, WU, HALL, BLONDEL, PETIT, NANSOT, Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, TERNISIEN (Suppléant représentant Monsieur BEAUMONT, délégué de Flers-sur-Noye) LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, DALRUE, DRAGONNE, VAN DE VELDE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame MARCEL de Monsieur AUBRY
Madame BLONDEL de Madame LEFEBVRE
Monsieur VAN OOTEGHEM de Madame PREVOST
Monsieur LAMOTTE de Monsieur BERTRAND Jacques
Monsieur GAUMONT de Madame ROUX
Monsieur REMY de Monsieur BIECKENS
Monsieur CAPELLE de Monsieur BERTRAND Gilbert
Monsieur COTTARD de Monsieur DESROUSSEAUX

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) ROUX (Pouvoir remis à Monsieur GAUMONT) LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame BLONDEL) Messieurs AUBRY (Pouvoir remis à Madame MARCEL) DESROUSSEAUX (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) BERTRAND Gilbert (Pouvoir remis à Monsieur CAPELLE) BEAUMONT (Représenté par Monsieur TERNISIEN, Suppléant) LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN, Suppléante) BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) BIECKENS (Pouvoir remis à Monsieur REMY) et CHIRAT.

Absents non excusés : Madame ATTAGNANT, Messieurs DURAND, SUIN, BINET, POTTIER, VERMEIL, GORET, PICARD et CLEMENT.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE Philippe LOISEL A BRETEUIL

Dans le cadre de la poursuite en 2017, des fonctionnements antérieurs ;

Dans le cadre de la prise en charge financière, par l'intercommunalité, des séances d'apprentissage de la natation des primaires ;

Il s'agit ici de valider par voie de convention, les conditions d'utilisation et les modalités financières du Centre Aquatique Philippe LOISEL pour les écoles de Chaussoy-Epagny, Sourdon, Quiry-le-Sec et Coulemelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› entérine la convention annexée avec la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, portant sur la mise à disposition de l'équipement aquatique Philippe LOISEL de Breteuil ;

- > autorise le Président à signer la convention ;
- > autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 30 NOVEMBRE 2017 A AILLY-sur-NOYE

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 14/12/2017

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

secretariat@avrelucenoie.fr

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER
13 DEC. 2017
ARRIVÉE

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy

80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2017

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|---------------------|--|
| DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein des organismes extérieurs | 2017.30.11-2 | / |
| DELIB. : Transfert de propriété du collège William-Henri CLASSEN | 2017.30.11-3 | / |
| DELIB. : Convention de mise à disposition du Centre Aquatique de Breteuil | 2017.30.11-4 | / |
| DELIB. : Détermination du taux de promotion d'avancement de grade | 2017.30.11-5 | / |
| DELIB. : Création de plusieurs emplois permanents / Tableau des effectifs | 2017.30.11-6 | / |
| DELIB. : Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents dans le cadre de l'entretien professionnel | 2017.30.11-7 | / |
| DELIB. : Modalités des astreintes pour le service d'aide à domicile de la CCALN | 2017.30.11-8 | / |
| DELIB. : Compétence GEMAPI / Transfert ALINEA 1 DU L.211-7 du Code de l'Environnement au Syndicat Mixte du bassin versant de la Somme (AMEVA) | 2017.30.11-9 | / |
| DELIB. : Conseil Départemental de la Somme / Convention 2017 / Itinéraires de randonnée | 2017.30.11-10 | / |
| DELIB. : TEPCV / Convention FDE80 / Borne électrique Commune Arvillers | 2017.30.11-11 | / |
| DELIB. : Collecte sélective en porte à porte / Avenant à la prestation de Basile MARTIN / Territoire ex CCVN + marché | 2017.30.11-12 | / |
| DELIB. : Redevance spéciale / Tarifs | 2017.30.11-13 | / |
| DELIB. : Règlement intérieur déchetteries Moreuil et Ailly | 2017.30.11-14 | / |

Pol
Le Président
Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 11 décembre 2017

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.